

**Vice-Eersteminister en
Minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Buitenlandse Handel**



**Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargé du
Commerce Extérieur**

**PERSMEDEDELING DOOR KRIS PEETERS
Vice-Eersteminister en
Minister van Werk, Economie en Consumenten,
belast met Buitenlandse Handel**

Donderdag 25 oktober 2018

Kris Peeters: “Le F-35 offre aux entreprises belges un retour économique de 3,69 milliards”

Le Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, Kris Peeters, souligne le retour économique important de l'achat de 34 avions de combat F-35 pour l'économie belge.

Kris Peeters: « L'achat de 34 avions de combat F-35 nous permet de garantir que, pendant encore au moins quarante ans, notre pays puisse être un fidèle allié au sein des partenariats militaires internationaux. Face au prix d'achat de 3,8 milliards d'euros, il y a un retour économique important de 3,69 milliards d'euros pour les entreprises belges. Nous investissons par ailleurs dans des nouveaux véhicules et des drones, ce qui représente un retour économique supplémentaire de 990 millions d'euros. Enfin, nous envisageons, avec les Pays-Bas, l'achat de frégates et de dragueurs de mines, dont nous attendons également un retour économique important. »

L'achat des F-35 implique, pour les entreprises belges, des activités économiques pour un chiffre d'affaires estimé de 3,69 milliards. Le retour est de ce fait environ du même ordre de grandeur que le prix d'achat des avions. Sur les deux offres que l'autorité publique a reçues, le F-35 offre par conséquent le meilleur prix et le plus important retour.

Le retour économique se situe à trois niveaux :

1. La participation des entreprises belges dans la production de l'avion en question. Avec en perspective un volume mondial pouvant aller jusqu'à 3.000 avions, il s'agit d'une implication industrielle et technologique potentielle qui pourrait aller au-delà de 2030.
2. La participation des entreprises belges dans la poursuite du développement de l'avion à long terme. Il s'agit d'une implication potentielle jusqu'en 2050-2060.
3. La création d'opportunités pour les entreprises belges dans d'autres domaines industriels qui sont liés à la sécurité.

Les projets sont très divers et ne seront pas publiés pour des raisons de sécurité. Ils portent sur le développement de nouveaux produits (logiciels et matériel) et de nouvelles méthodes ainsi que sur la production et la livraison de matériaux, de pièces et de services.

Le retour économique s'élève à 3,7 milliards d'euros, dont à peu près 30,5 % sont destinés à des entreprises en Wallonie, 19,1 % à des entreprises à Bruxelles et 50,4 % à des entreprises en Flandre.

La participation des entreprises belges au programme F-35 pourrait par ailleurs générer un chiffre d'affaires supplémentaire hors programme. De par leur participation, nos entreprises acquièrent un savoir-faire technologique supplémentaire. De ce fait, elles pourraient devenir des partenaires intéressants pour d'autres entreprises aéronautiques comme Airbus. Durant le processus de préparation de l'offre, Lockheed Martin a par ailleurs entretenu des contacts étroits avec 92 entreprises belges. L'entreprise aéronautique peut ainsi se faire une image adéquate du savoir-faire et du potentiel des entreprises belges, ce qui peut être à leur avantage pour des futurs contrats.

Afin de couvrir, pour les entreprises belges qui participent au programme F-35, le coût de financement total de 277,48 millions d'euros, pour l'achat de licences ou de savoir-faire par exemple, le gouvernement envisage de prévoir des avances récupérables sur le budget de la Défense. Cet aspect devra, dans un avenir très proche, être discuté avec les représentants du secteur industriel, les Communautés, Régions et l'Etat fédéral.

Il sera créé, avec les communautés et les régions, une plateforme de concertation permanente, afin de permettre aux entreprises de fournir des éléments utiles à l'organisation de la coopération entre industrie et autorité publique.

Investissements dans des véhicules, des drones et des navires

Outre l'achat des F-35, le gouvernement a également décidé de procéder à l'achat de véhicules, drones et navires militaires en collaboration avec des partenaires européens et américains, ce qui impliquera également un retour économique important.

Un engagement de 1,6 milliards d'euros est prévu pour l'achat de **382 Griffons et 60 Jaguars** auprès du consortium français de Nexter, Thales et Arquus. Le consortium a déjà conclu des accords avec des sous-traitants belges, ce qui implique à son tour un retour économique considérable pour notre pays. Pour la production, il s'agit de 889 millions d'euros, auxquels s'ajoutent chaque année 60 millions d'euros pour l'entretien à partir de 2025. Les entreprises belges participantes sont notamment FN, MECAR, TBE, Thales Hasselt, Esterline, Xenics, Atos et CMI FR.

Il est par ailleurs prévu d'acheter pour 226 millions d'euros de drones MALE auprès du producteur américain General Atomics. Le producteur s'engagerait à procéder à un important transfert de connaissances au bénéfice des entreprises belges et à continuer à les impliquer dans le développement et la production mondiaux de leurs appareils. Pour nos entreprises, le transfert de connaissances est essentiel pour qu'elles soient en mesure, technologiquement parlant, de contribuer grandement à un projet européen de drones.

General Atomics prévoit des contrats pour des entreprises belges pour une valeur de 102 millions d'euros, ventilés sur les 20 prochaines années. Sabca, Thales Belgium et Esterline seront notamment impliquées. Il y aura par ailleurs des opportunités pour Newtec, Sonaca, Droneport et BMT.

En collaboration avec les Pays-Bas, il sera investi dans de **nouvelles frégates et de nouveaux dragueurs de mines**. Les Pays-Bas organiseront l'adjudication pour les quatre frégates, dont deux sont destinées pour la Belgique. La Belgique se chargera à son tour de l'adjudication pour douze dragueurs de mines, dont la moitié est destinée pour les Pays-Bas. Actuellement, trois chantiers européens sont en lice, dont deux français et un néerlandais-belge. Les systèmes de détection de mines, appelés 'toolbox', utiliseront les dernières techniques sur le marché. De plus, la collaboration avec d'autres pays européens est possible, la marine française ayant déjà fait part de son intérêt pour adhérer au protocole d'entente belgo-néerlandais. L'attribution est attendue début 2019. Vu l'exigence de la proximité des installations de maintenance de la flotte belgo-néerlandaise, on peut s'attendre à ce qu'il soit également question d'un retour économique local considérable.
